

Assurance vie et invalidité

Protection pour la succession et le crédit



Protégez ce qui est important pour vous.



- 1 travailleur canadien sur 3 fera l'expérience d'une période d'invalidité persistant plus de 90 jours au cours de leur carrière professionnelle.
- Près de 40% des acheteurs d'assurance vie au Canada sont âgés de moins de 35 ans.
- Selon un sondage mené auprès des canadiens, 74% ont déclarés qu'ils auraient de la difficulté à couvrir leur dépenses si le soutien financier principal de la famille venait à décéder.
- 1 canadien sur 4 sera atteint d'une forme de maladie du coeur. 75 000 canadiens sont victimes d'une crise cardiaque chaque année.

Sources: Benefits Canada, LIMRA, Fondation des maladies du coeur et de l'AVC.

Êtes-vous prêt?

La majorité des canadiens vivent d'une paie à l'autre. Imaginez ne pas être en mesure de travailler suite à une maladie ou un accident. Pourriez-vous vous permettre de perdre un chèque de paie? Seriez-vous en mesure d'assumer vos obligations financières jusqu'à ce que vous retourniez travailler? Si vous veniez à décéder, imposeriez-vous un fardeau financier additionnel à vos proches?

Si l'impensable venait à arriver, laissez l'assurance First Canadian vous aider. En cas de décès ou d'invalidité protégés par l'assurance, les paiements assurés du véhicule seront versés à votre créancier afin de réduire, ou même éliminer votre dette.

Quels sont les avantages?

- Les paiements de prestations sont exonérés d'impôt, versés directement au créancier et n'ont jamais à être remboursés.
- L'assurance créance paie au-delà de toute assurance complémentaire.
- Les primes sont calculées selon le montant de votre financement ET NON selon votre âge.
- Aucun examen médical n'est requis.
- La souscription est volontaire et est disponible au moment où votre entente de prêt ou de location débute. De cette façon, les primes peuvent être comprises dans le financement afin d'être facilement acquittées.
- Les plans sont disponibles pour le client et le cosignataire.





Assurance vie

Protection de la famille et de la succession

Ne laissez pas un fardeau financier à vos êtres chers. L'assurance First Canadian protégera le solde dû assuré au moment du décès et l'enverra directement au créancier garanti. Vous laisserez ainsi à votre famille un actif plutôt qu'une responsabilité.

.....

Assurance invalidité

Protection du crédit

- Le paiement des prestations sera remis au directement au créancier garanti pour chaque jour d'invalidité totale, selon la protection choisie.
- Les prestations d'invalidité seront versées jusqu'à ce que :
 - vous ne soyez plus invalide;
 - vous retourniez au travail;
 - votre protection expire;
 - votre financement soit payé en totalité;selon la première de ces éventualités.
- Contrairement aux prestations de la Commission des accidents du travail, la protection First Canadian est en place 24 heures sur 24, 365 jours par année.



Cette brochure a été conçue afin d'offrir un aperçu des avantages de la protection d'assurance offerte par l'entremise de l'assurance First Canadian et ne fait pas partie du contrat d'assurance collective. Veuillez vous référer au certificat d'assurance pour les conditions générales, les exclusions et les restrictions complètes.



CRC Creditor Resources Canada est un nom commercial de la corporation d'assurance First Canadian.

320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6

Numéro sans frais : 1 800 561-3242
Téléphone : 1 780 467-9575
Télécopieur : 1 780 467-4016